



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(8)/16
18 octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR
SA HUITIÈME SESSION TENUE À MADRID
DU 3 AU 14 SEPTEMBRE 2007**

PREMIÈRE PARTIE: DÉLIBÉRATIONS

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION.....	1 – 11	3
A. Cérémonie de bienvenue.....	1 – 4	3
B. Ouverture de la session.....	5	3
C. Élection du président.....	6 – 7	3
D. Déclarations liminaires et déclarations générales.....	8 – 11	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION.....	12 – 35	4
A. Adoption de l'ordre du jour.....	12	4
B. Élection des autres membres du Bureau.....	13	5
C. Organisation des travaux.....	14 – 16	6
D. Comité de la science et de la technologie.....	17 – 19	6
E. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.....	20 – 22	6
F. Comité plénier.....	23 – 24	7
G. Groupe spécial d'experts.....	25 – 27	7
H. Accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et admission d'observateurs.....	28 – 29	7
I. Participation.....	30 – 34	8
J. Documentation.....	35	10

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
III. DÉBAT SPÉCIAL	36 – 38	10
IV. SEPTIÈME TABLE RONDE DES PARLEMENTAIRES	39	10
V. INSCRIPTION D'ACTIVITÉS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AU PROGRAMME DE TRAVAIL OFFICIEL DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES: SÉANCES DE DIALOGUE OUVERT.....	40	10
VI. DÉCISIONS ET RÉOLUTION ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES.....	41 – 48	10
A. Décisions prises sur la recommandation du Président de la Conférence des Parties	41	10
B. Décision prise sur la recommandation du Bureau	42	11
C. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier.....	43 – 44	11
D. Décisions prises sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	45	12
E. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie	46	12
F. Décisions prises sur la recommandation du Groupe spécial d'experts.....	47	12
G. Résolution	48	13
VII. CONCLUSION DE LA SESSION	49 – 54	13
A. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	49	13
B. Date et lieu de la neuvième session de la Conférence des Parties	50	13
C. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa huitième session.....	51	13
D. Clôture de la session	52 – 54	13

Annexes

I. Déclaration de Madrid.....	14
II. Participants au débat de la Table ronde de haut niveau sur le thème «La désertification et l'adaptation aux changements climatiques».....	16
III. Débat spécial: liste des orateurs	17
IV. Déclaration des parlementaires	23
V. Déclaration des organisations non gouvernementales	29
VI. Résumé des travaux du Groupe spécial d'experts présenté par son président.....	32
VII. Documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa huitième session.....	33

I. OUVERTURE DE LA SESSION

A. Cérémonie de bienvenue

1. Le 3 septembre 2007, le responsable du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a fait une déclaration.
2. Le Président de la Conférence des Parties à sa septième session, M. David Mwiraria (Kenya), a également fait une déclaration.
3. Des déclarations ont aussi été faites par le maire de Madrid, M. Alberto Ruiz Gallardón, et par la Ministre espagnole de l'environnement, M^{me} Cristina Narbona.
4. Son Altesse Royale, Philippe de Bourbon, Prince des Asturies, a prononcé une allocution.

B. Ouverture de la session

5. La huitième session de la Conférence des Parties, organisée en application de l'article 22 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, a été ouverte à Madrid (Espagne) le 3 septembre 2007 par M. David Mwiraria (Kenya), Président de la Conférence à sa septième session.

C. Élection du Président (Point 1 de l'ordre du jour)

6. La Conférence des Parties a élu par acclamation M^{me} Cristina Narbona, Ministre espagnole de l'environnement, à la présidence de sa huitième session. La Présidente a fait une déclaration.
7. Le responsable du secrétariat de la Convention a aussi fait une déclaration.

D. Déclarations liminaires et déclarations générales

8. Des déclarations ont été faites par les représentants du Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Portugal (au nom de l'Union européenne, de la Turquie et de la Croatie), du Bélarus (au nom de l'annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional pour l'Europe centrale et orientale), de l'Ouganda (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Paraguay (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), du Myanmar (au nom du Groupe des États d'Asie) et du Canada.
9. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.
10. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), ainsi que de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), ont fait une déclaration.
11. Le représentant de Fundación IPADE a fait une déclaration au nom des organisations non gouvernementales (ONG) participant à la Conférence.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Adoption de l'ordre du jour (Point 2 de l'ordre du jour)

12. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour suivant, tel qu'il figurait dans le document ICCD/COP(8)/1 et Corr.1.

1. Élection du Président.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Élection des autres membres du Bureau:
 - a) Élection des Vice-Présidents;
 - b) Élection du Président du Comité de la science et de la technologie;
 - c) Élection du Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.
4. Pouvoirs des délégations.
5. Accréditation d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales, admission d'observateurs.
6. Programme et budget.
7. Examen de la mise en œuvre de la Convention et du fonctionnement des arrangements institutionnels correspondants:
 - a) Rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention;
 - b) Procédures ou mécanismes institutionnels additionnels de nature à aider la Conférence des Parties à examiner régulièrement la mise en œuvre de la Convention.
8. Comité de la science et de la technologie:
 - a) Rapport du Comité de la science et de la technologie;
 - b) Mise à jour du fichier d'experts indépendants et création, au besoin, de groupes spéciaux d'experts.
9. Suite à donner au rapport du Corps commun d'inspection et élaboration d'une stratégie visant à encourager la mise en œuvre de la Convention.
10. Arrangements concernant les unités de coordination régionales.

11. Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes, ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents.
12. Suivi des résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui intéressent la Convention et préparatifs des seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable.
13. Questions en suspens:
 - a) Article 47 du règlement intérieur;
 - b) Procédures et mécanismes institutionnels pour résoudre les questions concernant la mise en œuvre de la Convention;
 - c) Annexes définissant les procédures d'arbitrage et de conciliation.
14. Résultats de l'Année internationale des déserts et de la désertification.
 - a) Décennie des déserts et de la lutte contre la désertification (2010-2020).
15. Relations entre le secrétariat et le pays hôte.
16. Inscription d'activités d'organisations non gouvernementales au programme de travail officiel de la Conférence des Parties: séances de dialogue ouvert.
17. Débat spécial: séances de dialogue.
18. Programme de travail de la Conférence des Parties à sa neuvième session.
19. Rapport sur les travaux de la session.

B. Élection des autres membres du Bureau
(Point 3 de l'ordre du jour)

13. À ses 1^{re}, 2^e, 3^e et 9^e séances, la Conférence des Parties a élu les membres du Bureau ci-après pour sa huitième session:

Vice-Présidents:

- M. Jiří Hlaváček (République tchèque)
- M. Siddharth Behura (Inde)
- M. Sem Shikongo (Namibie)
- M. Khaled al-Sharaa (République arabe syrienne)
- M. Hamda Aloui (Tunisie)
- M. Yuriy Kolmaz (Ukraine)
- M^{me} Mary Rowen (États-Unis d'Amérique)
- M. Ariel Rusiñol (Uruguay)

Vice-Président/Rapporteur:

M. Kenneth Roach (Trinité-et-Tobago)

Président du Comité de la science et de la technologie:

M. William D. Dar (Philippines)

Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention pour ses septième et huitième sessions:

M. Israel Torres (Panama).

C. Organisation des travaux (Point 2 de l'ordre du jour)

14. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a approuvé l'organisation des travaux de sa session telle qu'elle figure dans le document ICCD/COP(8)/1 et Corr.1, tel que modifié oralement.

Constitution d'un Comité plénier et désignation de son Président

15. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de constituer à sa huitième session un Comité plénier qui examinerait les points de l'ordre du jour qu'elle lui renverrait, et lui soumettrait des recommandations à leur sujet.

16. À sa 2^e séance, sur la proposition du Président, la Conférence a désigné M. Ositadinma Anaedu (Nigéria) Président du Comité plénier et également membre de droit du Bureau.

D. Comité de la science et de la technologie

17. Le Comité de la science et de la technologie s'est réuni sous la présidence de M. William D. Dar (Philippines). Il a tenu sept séances du 4 au 7 septembre 2007.

18. À sa 1^{re} séance, le Comité a élu par acclamation M. Uladzimir Sauchanka (Biélorus), M. Michel P. Sedogo (Burkina Faso) et M. Richard Escadafal (France) Vice-Présidents, ainsi que M^{me} Maria Nery Urquiza Rodriguez (Cuba) Vice-Présidente et Rapporteuse.

19. Le Comité de la science et de la technologie a présenté un certain nombre de recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 3^e séance.

E. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

20. Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention s'est réuni sous la présidence de M. Franklin Moore (États-Unis d'Amérique). Il a tenu sept séances, du 5 au 14 septembre 2007.

21. À sa 7^e séance, le Comité a élu par acclamation M. Ogtay Jafarov (Azerbaïdjan), M. Markku Aho (Finlande), M. Hussein Nasrallah (Liban) et M. Stephen Muwaya (Ouganda) Vice-Présidents de ses septième et huitième sessions.

22. Le Comité a présenté un certain nombre de recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 9^e séance.

F. Comité plénier

23. Le Comité plénier s'est réuni sous la présidence de M. Ositadinma Anaedu (Nigéria). Il a tenu huit séances, du 4 au 14 septembre 2007.

24. Le Comité a présenté un certain nombre de recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 9^e séance.

G. Groupe spécial d'experts

25. Le Groupe spécial d'experts s'est réuni sous la présidence de M. Stephen Randall (Canada). Il a tenu une séance, le 10 septembre 2007.

26. Le Groupe spécial d'experts a présenté deux recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 9^e séance.

27. Le résumé des travaux du Groupe spécial d'experts, présenté par son Président, figure à l'annexe VI.

H. Accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, admission d'observateurs (Point 5 de l'ordre du jour)

Accréditation d'organisations nationales, internationales, gouvernementales ou intergouvernementales

28. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations nationales, internationales, gouvernementales ou intergouvernementales dont la liste figure à l'annexe II du document ICCD/COP(8)/14 et à l'annexe I du document ICCD/COP(8)/14/Add.1.

Accréditation d'organisations non gouvernementales

29. À sa 1^{re} séance, la Conférence a décidé d'accréditer les organisations non gouvernementales dont la liste figure dans les annexes aux documents ICCD/COP(8)/14 et Add.1.

I. Participation

30. Les représentants des 165 Parties ci-après à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont participé à la huitième session de la Conférence des Parties:

Afghanistan	Croatie	Japon
Afrique du Sud	Cuba	Jordanie
Albanie	Danemark	Kenya
Algérie	Djibouti	Kirghizistan
Allemagne	Dominique	Kiribati
Andore	Égypte	Koweït
Angola	El Salvador	Lesotho
Arabie saoudite	Émirats arabes unis	Lettonie
Argentine	Équateur	Liban
Arménie	Érythrée	Madagascar
Australie	Espagne	Malawi
Autriche	États-Unis d'Amérique	Mali
Azerbaïdjan	Éthiopie	Maroc
Bahamas	Fédération de Russie	Maurice
Bahreïn	Fidji	Mauritanie
Bangladesh	Finlande	Mexique
Barbade	France	Micronésie (États fédérés de)
Bélarus	Gabon	Moldova
Belgique	Gambie	Monaco
Belize	Géorgie	Mongolie
Bénin	Ghana	Mozambique
Bhoutan	Grèce	Myanmar
Bolivie	Grenade	Namibie
Bosnie-Herzégovine	Guatemala	Népal
Botswana	Guinée	Niger
Brésil	Guinée-Bissau	Nigéria
Bulgarie	Guinée équatoriale	Norvège
Burkina Faso	Guyana	Ouganda
Burundi	Haïti	Ouzbékistan
Cambodge	Honduras	Pakistan
Cameroun	Hongrie	Panama
Canada	Îles Salomon	Paraguay
Cap-Vert	Inde	Pays-Bas
Chili	Indonésie	Pérou
Chine	Iran (République islamique d')	Philippines
Chypre	Irlande	Pologne
Colombie	Israël	Portugal
Communauté européenne	Islande	Qatar
Comores	Italie	République arabe syrienne
Congo	Jamahiriya arabe libyenne	République centrafricaine
Costa Rica	Jamaïque	République de Corée
Côte d'Ivoire		

République démocratique du Congo	Samoa	Togo
République démocratique populaire lao	Sao Tomé-et-Principe	Tonga
République dominicaine	Sénégal	Trinité-et-Tobago
République tchèque	Seychelles	Tunisie
République-Unie de Tanzanie	Slovaquie	Turkménistan
Roumanie	Slovénie	Turquie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sierra Leone	Tuvalu
Rwanda	Somalie	Ukraine
Sainte-Lucie	Soudan	Uruguay
Saint-Kitts-et-Nevis	Sri Lanka	Venezuela (République bolivarienne du)
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Suède	Viet Nam
	Suisse	Yémen
	Swaziland	Zambie
	Tadjikistan	Zimbabwe
	Tchad	
	Thaïlande	
	Timor Leste	

31. Ont également assisté à la session en qualité d'observateurs les représentants de l'État non partie à la Convention ci-après:

Saint-Siège

32. Des observateurs de la Palestine ont également assisté à la session.

33. Les organes et bureaux de l'ONU et les institutions spécialisées, programmes et autres organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés:

Banque mondiale
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Fonds international de développement agricole (FIDA)
Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Organisation météorologique mondiale (OMM)
Organisation mondiale de la santé (OMS)
Organisation mondiale du tourisme (OMT)
Programme alimentaire mondial (PAM)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Siège de l'Organisation des Nations Unies
Stratégie internationale de prévention des catastrophes
Université des Nations Unies (UNU)

34. Vingt-deux organisations intergouvernementales et 73 organisations non gouvernementales étaient également représentées.

J. Documentation

35. On trouvera à l'annexe VII la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa huitième session.

III. DÉBAT SPÉCIAL (Point 17 de l'ordre du jour)

36. Un débat spécial a eu lieu pendant les 6^e, 7^e et 8^e séances de la Conférence des Parties. Il a notamment donné lieu à une table ronde sur le thème «La désertification et l'adaptation aux changements climatiques» et à un dialogue, lesquels ont eu lieu les 12 et 13 septembre, respectivement.

37. Le texte de la Déclaration de Madrid et la liste des intervenants de haut niveau qui ont participé à la table ronde figurent dans les annexes I et II, respectivement.

38. Une liste des personnes qui ont pris part au dialogue figure dans l'annexe III.

IV. SEPTIÈME TABLE RONDE DES PARLEMENTAIRES

39. La septième Table ronde des parlementaires a eu lieu les 12 et 13 septembre au Parlement espagnol. Les résultats de cette table ronde figurent dans l'annexe IV.

V. INSCRIPTION D'ACTIVITÉS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AU PROGRAMME DE TRAVAIL OFFICIEL DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES: SÉANCES DE DIALOGUE OUVERT

40. À ses 4^e et 5^e séances, le 11 septembre 2007, la Conférence a tenu deux séances de dialogue ouvert sur l'inscription d'activités d'organisations non gouvernementales à son programme de travail officiel. Une déclaration des ONG ayant participé à la huitième session de la Conférence figure dans l'annexe V.

VI. DÉCISIONS ET RÉOLUTION ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES

A. Décisions prises sur la recommandation du Président de la Conférence des Parties

41. À sa 9^e séance, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation de son Président:

- 9/COP.8 Programme de travail de la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
- 10/COP.8 Date et lieu de la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
- 24/COP.8 Débat spécial: séances de dialogue
- 25/COP.8 Rapport sur la septième Table ronde des parlementaires
- 26/COP.8 Déclaration des organisations non gouvernementales participant à la huitième session de la Conférence des Parties
- 28/COP.8 Date et lieu de la neuvième session de la Conférence des Parties
- Projet de rapport de la Conférence des Parties sur sa huitième session.

B. Décision prise sur la recommandation du Bureau

42. À sa 9^e séance, la Conférence des Parties a adopté la décision suivante sur la recommandation de son Bureau:

- 23/COP.8 Pouvoir des délégations.

C. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier

43. À sa 9^e séance, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Comité plénier:

- 2/COP.8 Suivi des résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui intéressent la Convention et préparatifs des seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable
- 3/COP.8 Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)
- 4/COP.8 Activités visant à promouvoir et à renforcer les liens et les synergies avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents
- 7/COP.8 Procédures ou mécanismes institutionnels additionnels de nature à aider la Conférence des Parties à examiner régulièrement la mise en œuvre de la Convention
- 19/COP.8 Article 47 du Règlement intérieur
- 22/COP.8 Relations entre le secrétariat et le pays hôte
- 27/COP.8 Programme de travail de la Conférence des Parties à sa neuvième session.

44. La Conférence n'a pas achevé l'examen du point 6 de l'ordre du jour et a différé toute décision sur le projet de décision ICCD/COP(8)/L.27. Elle a donc décidé, sur la recommandation du Comité plénier, de se réunir en session extraordinaire à New York d'ici à la fin de 2007, à une

date à arrêter par le secrétariat en consultation avec la Présidente de la Conférence. La session extraordinaire de la Conférence des Parties décidera du niveau d'augmentation du budget de la Convention pour l'exercice biennal 2008-2009, étant entendu que les négociations sur le reste du texte de ce projet de décision, qui a fait l'objet d'un consensus, ne seront pas rouvertes.

D. Décisions prises sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

45. À sa 9^e séance, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention:

- 1/COP.8 Favoriser l'application de la Convention dans toutes les régions
- 5/COP.8 Mobilisation de ressources pour l'application de la Convention
- 6/COP.8 Collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial
- 8/COP.8 Amélioration des procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties.

E. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie

46. À sa 3^e séance, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie:

- 11/COP.8 Fichier d'experts indépendants
- 12/COP.8 Fonctionnement du Comité de la science et de la technologie
- 13/COP.8 Remaniement du fonctionnement du Comité de la science et de la technologie conformément aux recommandations du Plan stratégique décennal du Groupe de travail intersessions intergouvernemental (2008-2018)
- 14/COP.8 Constitution d'un réseau d'institutions, d'organismes et d'organes existants
- 15/COP.8 Évaluation de la dégradation des terres arides
- 16/COP.8 Programme de bourses d'étude de la Convention
- 17/COP.8 Rapport final du Groupe d'experts
- 18/COP.8 Programme de travail du Comité de la science et de la technologie.

F. Décisions prises sur la recommandation du Groupe spécial d'experts

47. À sa 9^e séance, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Groupe spécial d'experts:

- 20/COP.8 Procédures et mécanismes institutionnels pour résoudre les questions concernant la mise en œuvre de la Convention
- 21/COP.8 Annexes définissant les procédures d'arbitrage et de conciliation.

G. Résolution

48. À sa 9^e séance, la Conférence des Parties a adopté la résolution suivante sur la recommandation du responsable du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification:

- 1/COP.8 Remerciements au Gouvernement et au peuple espagnols.

VII. CONCLUSION DE LA SESSION

A. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs (Point 4 de l'ordre du jour)

49. À sa 9^e séance, la Conférence des Parties, après avoir examiné le rapport du Bureau sur les pouvoirs des délégations (ICCD/COP(8)/15) ainsi que la recommandation qui y figurait, a approuvé le rapport.

B. Date et lieu de la neuvième session de la Conférence des Parties

50. À sa 9^e séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 28/COP.8 relative à la date et au lieu de sa neuvième session.

C. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa huitième session (Point 20 de l'ordre du jour)

51. À sa 9^e séance, la Conférence des Parties a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa huitième session (ICCD/COP(8)/L.28), et a autorisé le Rapporteur à compléter ce rapport, comme il convenait, avec le concours du secrétariat.

D. Clôture de la session

52. Après une déclaration de M^{me} Mary Rowen, Vice-Présidente qui a conduit la séance, le responsable du secrétariat de la Convention a fait une déclaration.

53. Le représentant de l'Espagne a également fait une déclaration.

54. La Vice-Présidente a prononcé la clôture de la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Annexe I

DÉCLARATION DE MADRID

**Présentée par la Ministre de l'environnement de l'Espagne en sa qualité de
Présidente de la Conférence des Parties à sa huitième session**

1. La désertification et la sécheresse touchent 70 % des zones arides, soit environ un quart de la superficie du globe et près d'un sixième de la population mondiale. Ces deux phénomènes sont lourds de conséquences pour les moyens de subsistance des populations et les ressources naturelles, provoquant de graves perturbations sociales et des pertes économiques importantes, sans compter des migrations forcées. Comme toujours, ce sont les pauvres et les couches vulnérables qui sont les plus exposés. Garantir leurs droits fondamentaux – droit à l'eau, droit à l'alimentation – exige l'application intégrale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. En outre, la désertification doit être considérée comme un problème mondial qui touche directement ou indirectement l'ensemble de l'humanité.
2. «La désertification et l'adaptation aux changements climatiques», tel a été le thème principal du débat ministériel tenu à Madrid dans le cadre de la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention. Il a été reconnu que les conditions de vie de millions de personnes touchées par la désertification étaient très sensibles à la variabilité du climat et aux changements climatiques. Les zones arides sont le dernier front de la lutte pour une gestion rationnelle des terres et des ressources en eau.
3. Face au processus évolutif des changements climatiques, la société moderne n'a pas encore prouvé de manière convaincante qu'elle était capable d'utiliser sagement ses avantages comparatifs par rapport aux civilisations antérieures qui n'ont pas survécu à la pénurie de ressources naturelles. Aujourd'hui, nous disposons des moyens, de la science et de la technologie nécessaires et, en adoptant la Convention, 191 pays ont dit leur volonté de privilégier la coopération multilatérale et solidaire.
4. L'orientation stratégique de la Convention, qui vient d'être renforcée à Madrid, réaffirme notre engagement politique commun en faveur de la mise en œuvre de la Convention et promet d'apporter une réponse plus précise à cette question. Nous pouvons et nous devons tenir nos engagements. La seule chose dont nous avons besoin pour ce faire, c'est d'une volonté politique plus forte.
5. L'évaluation du Millénaire portant sur l'écosystème a confirmé la nécessité de mieux comprendre l'ampleur et les tendances de la désertification, les relations entre la désertification et les changements climatiques, ainsi que les interactions aux niveaux local, national et régional. Les organes subsidiaires créés au titre de la Convention, une fois réformés, pourront conjuguer leurs efforts en vue d'atteindre cet objectif.
6. La gestion intégrée des terres arides devrait favoriser des initiatives concernant de nouveaux modes de subsistance dans les zones vulnérables et des programmes de cultures et d'élevage viables de nature à créer des revenus et à garantir le droit à la sécurité alimentaire. Un appui renouvelé, sous la forme de programmes d'action, peut aider à diffuser et développer les bonnes pratiques pour protéger les populations et les écosystèmes vulnérables. À cet effet,

il faut s'attacher en priorité à mobiliser des ressources prévisibles et suffisantes en encourageant la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

7. Pour obtenir de bons résultats à cet égard, les éléments ci-après revêtent une importance particulière:

a) Élaboration d'objectifs concrets dans le cadre du processus de la Convention, grâce à l'adoption et à la mise en œuvre d'une stratégie décennale de lutte contre la désertification et la sécheresse et pour établir, le plus tôt possible, un plan opérationnel et, en particulier, des indicateurs des progrès accomplis;

b) Nécessité de proposer sans délai un objectif pour les activités liées au piégeage du carbone et à l'accroissement de la productivité des sols dans toutes les zones arides. De même, il faudrait proposer un objectif pour des activités efficaces de boisement et de reboisement dans les zones arides du monde entier pendant une période de dix ans;

c) Prise en compte des coûts sociaux et économiques de la désertification et, en particulier, des coûts de l'inaction face à la dégradation des terres, l'objectif étant de sensibiliser l'opinion et d'obtenir un soutien accru en faveur des zones touchées;

d) Renforcement des liens et de la coopération entre les trois Conventions de Rio, en optimisant la mise en œuvre des instruments existants;

e) Promotion de la coopération scientifique et technologique grâce à des travaux communs dans les domaines de la vulnérabilité, de la dégradation et du piégeage du carbone;

f) Renforcement des liens institutionnels et programmatiques facilitant l'accès des Parties à la Convention aux ressources humaines et financières nécessaires pour stimuler et appuyer les efforts nationaux;

g) Promotion de la participation effective des ONG et des autres acteurs de la société civile aux processus découlant de la Convention.

8. Enfin, l'adoption du cadre stratégique de la Convention à la veille des seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable qui traiteront de questions liées à l'Afrique, à l'agriculture, au développement rural, à la dégradation des terres, à la désertification et à la sécheresse, nous offre une occasion majeure d'engager de nouveaux investissements dans les zones rurales, où il faudra conjuguer des mesures de prévention et de remise en état pour protéger les droits fondamentaux des populations touchées par la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse. En ce sens, nous nous félicitons de la création de partenariats bénévoles visant à renforcer la coopération entre les principales parties prenantes et centrés sur des efforts concertés pour venir en aide aux pays touchés par la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse.

Annexe II

**PARTICIPANTS AU DÉBAT DE LA TABLE RONDE DE HAUT NIVEAU
SUR LE THÈME «LA DÉSERTIFICATION ET L'ADAPTATION
AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES»**

H.E. Mr. Laurent Sedogo, Minister for the Environment and Quality of Life (Burkina Faso)

H.E. Mr. Juan Mario Dary Fuentes, Minister for the Environment and Natural Resources
(Guatemala)

H.E. Ms. Patrizia Sentinelli, Deputy Minister for Foreign Affairs (Italy)

H.E. Ms. Ligia Castro de Doens, General Administrator of the National Environmental Authority
(Panama)

H.E. Mr. Humberto Rosa, Secretary of State, Ministry of the Environment, Spatial Planning and
Regional Development (Portugal)

H.E. Mr. Faumuina Tiatia Liuga, Minister for Natural Resources and the Environment (Samoa)

H.E. Ms. Cristina Narbona, Minister for the Environment (Spain), President of COP 8

Mr. Yvo de Boer, Executive Secretary, United Nations Framework Convention on Climate
Change

Mr. Ahmed Djoghlaif, Executive Secretary, Convention on Biological Diversity

Mr. Michel Jarraud, Secretary-General, World Meteorological Organization

Annexe III

DÉBAT SPÉCIAL: LISTE DES ORATEURS

Mr. Lufter Xhuveli
Minister for the Environment, Forestry and Water Management, Albania

Mr. Mansour Ahmed Al Hawshabi
Minister for Agriculture and Irrigation, Yemen

Mr. Juan Mario Dary Fuentes
Minister for the Environment and Natural Resources, Guatemala

Ms. Elizabeth H. Thompson
Minister for Energy and the Environment, Barbados

Mr. Mansoor Hasan Bin Rajab
Minister for Municipalities Affairs and Agriculture, Bahrain

H.E. Mr. Humberto Rosa,
Secretary of State, Ministry of the Environment, Spatial Planning and Regional Development,
Portugal

A representative of the Libyan Arab Jamahiriya on behalf of the Minister for Agriculture

Mr. Sooronbai Sharipovich Jeenbekov
Minister for Agriculture, Water Resources and Processing Industry, Kyrgyzstan

Mr. Michael Kaingu
Minister for Tourism, Environment and Natural Resources, Zambia

Mr. Yao Bernard Koffi
Sub-Director of Quality of Life, Ministry for the Environment and Quality of Life, Côte
d'Ivoire

Mr. Ralechate L. Mokose
Minister for Forestry and Land Reclamation, Lesotho

Mr. Jean-Marie Claude Germain
Minister for the Environment, Haiti

Mr. Abas Ndiour
Ambassador of Senegal to Spain, on behalf of the Minister for the Environment and Nature
Protection

Ms. Juliette Biao Koudenoukpo
Minister for the Environment and Nature Protection, Benin

Mr. Abdoukader Kamil Mohamed
Minister for Agriculture, Livestock, in Charge of Water and Marine Resources, Djibouti

Mr. Mohammad Saeed Al Kindi
Minister for the Environment and Water, United Arab Emirates

Mr. Mtiti Fakudze
Minister for Agriculture and Cooperatives, Swaziland

Mr. Abel Mamani Marca
Minister for Water, Bolivia

Mr. Willem Konjore
Minister for the Environment and Tourism, Namibia

Mr. Ahmed Djoghlaif
Executive Secretary of the Convention on Biological Diversity (CBD)

Mr. Michel Jarraud
Secretary-General, World Meteorological Organization (WMO)

Mr. Yvo De Boer
Executive Secretary of the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC)

Mr. Kanayo F. Nwanze
Vice-President, International Fund for Agricultural Development (IFAD)

Mr. Christian Mersmann
Managing Director, Global Mechanism

Ms. Aicha Sidi Bouna
Minister for the Environment, Cabinet of the Prime Minister, Mauritania

Mr. Constantin Mihailescu
Minister for Ecology and Natural Resources, Moldova

A representative of the United Republic of Tanzania on behalf of the Minister of State for the Environment

Mr. Haoua Outhman Djame
Minister for the Environment, Quality of Life and National Parks, Chad

Mr. Edward Singhatey
Secretary of State for Forestry and the Environment, Gambia

Mr. Juan Rafael Elvira Quesada
Secretary for the Environment and Natural Resources, Mexico

Mr. Vicente Rodriguez Siosa
Minister for Fisheries and the Environment, Equatorial Guinea

Mr. Mahmoud Camara
Minister for Agriculture, Livestock, the Environment, Water and Forests, Guinea

Mr. Natie Plea
Minister for the Environment and Sanitary Sewerage, Mali

Mr. Lieke Zhu
Vice-Minister for the State Forestry Administration, China

Mr. Francis Nhema
Minister for the Environment and Tourism, Zimbabwe

Mr. Laurent Sedogo
Minister for the Environment and Quality of Life, Burkina Faso

Mr. Ernesto Reyna-Alcantara
Vice-Minister for the Environment and Natural Resources, Dominican Republic

Mr. Jorge Palma
Vice-Minister for the Environment and Natural Resources, Honduras

Ms. Rejoice Mabudafhasi
Deputy Minister for Environmental Affairs and Tourism, South Africa

Mr. Miguel Leonardo Rodríguez
Vice-Minister, Ministry of Environmental Conservation, Venezuela (Bolivarian Republic of)

A representative on behalf of the Vice-Minister, Ministry of Agriculture and Rural
Development, Viet Nam

Mr. Sami-ul-Haq Khilji
Additional Secretary of the Ministry of Environment, Pakistan

Mr. André Christ Nguimbi
Minister for the Environment, the Protection of Nature and the City Gabon

Mr. Simon Papyan
First Deputy Minister, Ministry of Nature Protection, Armenia

Mr. Maxwell Kofi Jumah
Deputy Minister, Ministry of Local Government, Rural Development and Environment, Ghana

Mr. Manfred Konukiewitz
Director, Global and Sectoral Tasks, Federal Ministry for Economic Cooperation and
Development, Germany

Mr. Faris Al Junaidi
Secretary General, Ministry of the Environment, Jordan

Mr. Miguel Enrique Pellerano
Under-Secretary for Environmental Policy and Planning, Argentina

Mr. Egon Krakheke
Secretary of Extractivism and Sustainable Rural Development and UNCCD National Focal Point, Brazil

Mr. Forood Sharifi
Deputy Minister and Head, Forest Range and Watershed Organization, Iran (Islamic Republic of)

Mr. Hassane Saley
Executive Secretary, National Council for the Environment and Sustainable Development, Niger

Mr. Claudio Martini
President, Regional Government of Tuscany, Italy

Mr. Abdesselam Chelghoum
General Secretary, Ministry for Agriculture and Rural Development, Algeria

Ms. Meena Gupta
Secretary, Ministry of the Environment and Forests, India

Mr. Saiful Amin Khan
Ambassador of Bangladesh to Spain, on behalf of the Secretary, Ministry of the Environment and Forests

Mr. Ciprian Pahontu
Director General, Ministry of Agriculture and Rural Development, Romania, on behalf of the Secretary of State

Mr. Khaled Al Shara'a
Director of Land Safety, Ministry of Local Administration and the Environment, Syrian Arab Republic

Mr. James Ole Kiyiapi
Permanent Secretary, Ministry of the Environment and Natural Resources, Kenya

Mr. Abdu Gasem Al Shareef Al Assiri
Director General, Natural Resources Department, Saudi Arabia, on behalf of the Secretary of State

Mr. Arefaine Berhe
Minister for Agriculture, Eritrea

Mr. Ghanem Abdullah Mohammad
Director, Supreme Council for the Environment and Natural Reserves, Qatar

Mr. Motohide Yoshikawa
Ambassador of Japan to Spain

Ambassador Niels Pultz
Ambassador of Denmark to Spain

Mr. Laurent Stefanini
Ambassador for Environmental Issues, France

Mr. Habib M'Barek
Ambassador of Tunisia to Spain

Mr. Alberto Velazco San José
Ambassador of Cuba to Spain

Mr. Per Ludvig Magnus
Ambassador of Norway to Spain

Mr. Jean-Philippe Tissières
Ambassador of Switzerland to Spain

Mr. Siddig M. Abdalla
Chargé d'Affaires, Embassy of Sudan to Spain

Mr. Arnaldo Andrade Ramos
Ambassador of Cape Verde to Spain, on behalf of the Minister for the Environment and Agriculture

Mr. Laxman Prasad Mainali
Officiating Secretary, Ministry of Environment, Science and Technology, Nepal

Ms. Rhoda Tumusiime
Commissioner, Agricultural Planning, Uganda

Mr. Uriel Safriel
Focal Point to the Convention, Israel

Mr. Bjarni Sigtryggsson
Counsellor, Department of Natural Resources and Environmental Affairs, Iceland

Ms. Helen Beck
Counsellor, Permanent Mission of the Solomon Islands to the United Nations, New York

Ms. Jasenka Nećak

Head of Department, Ministry of Environmental Protection, Physical Planning and Construction, Croatia

Mr. Mohamed Ghanam

Engineer and Chief of Coordination and Follow-up to the Convention, Morocco

Mr. Ositadinma Anaedu

Permanent Mission of Nigeria to the United Nations in Geneva

Mr. Katbehbader Nedal Abdelqader Abdallah

Deputy Director-General, Environment Quality Authority, Palestine

Mr. Gustavo Fonseca

Team leader for natural resources, Global Environment Facility (GEF), on behalf of the Chief Executive Officer and Chairperson

Mr. Rami A. Salman

Head of Programme, World Conservation Union (IUCN) Centre for Mediterranean Cooperation

Mr. Habib Ben Yahya

Secretary General, Arab Maghreb Union

Mr. Alhousseini Bretaudeau

Executive Secretary, Permanent Inter-State Committee for Drought Control in the Sahel (CILSS)

Mr. Inoke Ratukalou

Land Use and Resources Policy Adviser, Secretariat of the Pacific Community, Fiji

Representative of Proterra (Peru) on behalf of the non-governmental organizations participating in the Conference

Annexe IV

DÉCLARATION DES PARLEMENTAIRES

Le rôle des parlementaires dans les efforts de lutte contre la désertification: mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et défis à relever

Nous, parlementaires, réunis à Madrid les 12 et 13 septembre 2007 dans le cadre de la septième Table ronde, à l'invitation du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et avec le soutien sans réserve de l'Union interparlementaire (UIP) et du Parlement espagnol, en marge de la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui traite de la dégradation des terres et de l'érosion des sols,

Réaffirmons la responsabilité qui nous incombe de promouvoir et de renforcer les piliers interdépendants et complémentaires du développement humain durable à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale, tout en restant attachés à l'indivisibilité des droits de l'homme et de la dignité humaine pour tous, à la promotion de la femme et à l'égalité des sexes, ainsi qu'à des systèmes démocratiques et à la bonne gouvernance mondiale étayés par des institutions internationales et multilatérales plus efficaces, plus démocratiques et plus responsables,

Constatons avec une vive inquiétude la persistance des dangers causés par la dégradation des terres, l'érosion des sols, la sécheresse et l'appauvrissement, en particulier dans les écosystèmes fragiles et dans les zones arides des pays en développement,

Soulignons la nécessité de mettre en œuvre de manière efficace la Convention afin de traiter de manière égale les quatre dimensions du développement durable: économique, sociale, environnementale et – aspect souvent oublié – politique,

Recommandons de mieux relier les processus de mise en œuvre de la Convention à la réalisation des objectifs en matière de climat, aux questions migratoires, à la prévention des conflits, à la bonne gouvernance et à la prise en compte des problèmes de désertification,

Rappelons la Déclaration du Millénaire de l'ONU, assortie d'Objectifs de développement (OMD), les conclusions des grandes conférences des Nations Unies, notamment le Sommet mondial pour le développement durable et le Sommet de l'ONU de 2005, ainsi que la Déclaration universelle de l'UIP sur la démocratie, dans lesquelles est définie une vision de l'avenir de l'humanité et sont jetées les bases d'une action nationale, régionale et internationale visant à éliminer la pauvreté, à pérenniser la croissance économique, à promouvoir le développement humain durable et à améliorer les conditions de vie des populations de toute la planète,

Sommes conscients qu'une politique de développement et de lutte contre la désertification ne saurait porter ses fruits dans un contexte d'inégalité des échanges et de capitalisme sauvage. Nous sommes également conscients que de nombreux obstacles au développement ont pour causes réelles un environnement national et international peu propice, les changements climatiques, le manque d'industrialisation et d'investissements économiques, l'absence de

développement durable, ainsi que la persistance d'anciens schémas intenable de production et de consommation et les déséquilibres caractérisant aujourd'hui l'ordre économique international, autant de problèmes qui exigent l'avènement à l'échelle mondiale d'une économie de marché à caractère social et écologique.

A. Mise en œuvre de la Convention – un bilan mitigé

1. *Nous nous félicitons* du fait que la Convention jouit d'une reconnaissance politique très large et d'une représentation véritablement universelle, comptant 191 parties contractantes (190 pays plus la Communauté européenne);

2. *Nous saluons* les mesures que les pays parties touchés, différents donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi que le secteur privé et les organisations de la société civile prennent pour renforcer la mise en œuvre de la Convention, souvent avec des résultats très positifs;

3. *Nous constatons* avec préoccupation que, plus de dix ans après l'entrée en vigueur de la Convention, les tendances à la désertification sont loin de s'inverser et qu'aucun résultat significatif n'a été obtenu sur le terrain;

4. *Nous considérons* que le peu de progrès dans la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional est dû à plusieurs facteurs, notamment le fait que:

- i) De nombreuses parties touchées n'accordent pas un rang de priorité élevé à la dégradation des terres dans leurs plans et efforts de développement;
- ii) Nombre de pays en développement n'œuvrent pas suffisamment en faveur de la mobilisation de financements nouveaux et additionnels;
- iii) La politique rurale est généralement négligée, faute de participation des paysans;

5. *Nous considérons également* que le manque de volonté politique, la nature transsectorielle de la Convention, le fait que sa mise en œuvre relève de services faibles au sein des départements des administrations participantes, la rigidité des structures internationales mises en place au titre de la Convention et les lacunes caractérisant l'institutionnalisation de la lutte contre la désertification sont autant de facteurs qui débouchent très souvent sur des résultats modestes en matière de mise en œuvre et qui ont une incidence négative sur la capacité des programmes liés à la Convention d'obtenir une part de l'aide publique au développement (APD);

6. *Nous notons* que, même si 97 programmes d'action nationaux (PAN) ont été élaborés, dans la pratique, nombre de leurs activités prioritaires n'ont pas encore été mises en œuvre, en raison de l'absence d'actions stratégiques appropriées dans les pays concernés, de l'insuffisance des ressources financières, d'un manque de technologies appropriées, de connaissances, de savoir-faire et de relations entre les décideurs et les scientifiques et, trop souvent, de l'insuffisance de l'intégration des politiques régionales et sous-régionales au niveau national;

7. *Nous reconnaissons* que le rôle global joué par de nombreux parlements nationaux, sous-régionaux et régionaux dans la mise en œuvre de la Convention est plutôt faible;

8. *Nous déplorons* que, parfois, les gouvernements ne suivent pas les propositions de leurs parlements respectifs;

9. *Nous notons* que les tables rondes parlementaires (en tout, 275 parlementaires, dont 15 % de femmes, venant de 70 pays ainsi que 4 parlements régionaux ont participé aux 6 tables rondes précédentes) sont devenues des lieux d'échange de vues et de dialogue, mais que de nombreux engagements pris n'ont pas été tenus, notamment la promesse de faire un meilleur usage du Réseau parlementaire pour la Convention et de son site Web (www.unccd.int – Parlement en action);

10. *Nous déplorons* le fait que si le devoir de l'humanité de protéger la couche d'ozone et la biodiversité est unanimement accepté, la nécessité de protéger les terres contre la dégradation et l'érosion n'est en revanche pas encore suffisamment reconnue;

11. *Nous déplorons également* que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification – l'une des trois conventions de Rio sur les changements climatiques, la perte de biodiversité et la désertification – continue de souffrir d'un manque d'attention de la part des responsables politiques et du public, en dépit d'activités de sensibilisation plutôt réussies et des résultats déjà obtenus.

B. Défis pour l'avenir – donner plus de poids aux questions liées à la désertification et mieux faire connaître la Convention

Nous, parlementaires, déclarons que:

12. La mise en œuvre de la Convention doit s'inscrire dans le cadre des plans directeurs relatifs au développement définis aux niveaux tant international que régional, national et local.

13. Les ressources financières allouées jusqu'ici à la Convention ne sont ni substantielles ni suffisantes, disponibles en temps utile ou prévisibles. Le déficit de financement doit être comblé. Les divers dispositifs de mobilisation de ressources et mécanismes financiers – tels que le Mécanisme mondial, le Fonds pour l'environnement mondial, le cadre d'investissement de la Banque mondiale pour l'énergie propre ou l'Initiative carbone récemment lancée par le PNUD – intéressent des projets et programmes de lutte contre la dégradation des terres et l'érosion des sols; ils doivent être plus largement ouverts aux questions liées à la désertification et mieux coordonnés. Il faut envisager des instruments financiers complémentaires nouveaux ou novateurs, tels que les conversions de créances en actions en faveur de la nature, les taxes sur les billets d'avion, l'initiative de partenariat carbone sur les forêts de la Banque mondiale et l'assurance contre la sécheresse, ou élargir ceux qui existent déjà.

14. Dans l'intérêt des populations qui souffrent de la désertification, il convient de faire mieux connaître et d'appliquer plus efficacement la Convention. On peut y parvenir en s'attachant à mieux en définir le profil et les institutions, en faisant de la désertification une pièce maîtresse dans l'architecture globale de la gestion de l'environnement au niveau mondial et une priorité pour les décideurs, en donnant plus d'importance à la désertification, à la dégradation des terres et à la politique de l'eau aux échelons gouvernemental et parlementaire, en impliquant plus activement les parties prenantes à tous les niveaux, en améliorant la gestion des terres et la coopération régionale, en renforçant les capacités institutionnelles et humaines, en suscitant une sensibilisation beaucoup plus forte, en entreprenant des activités de promotion et de médiation

dans le cadre d'autres processus internationaux intéressant la Convention, enfin et surtout en fournissant les moyens financiers voulus aux pays parties touchés qui ont adopté des PAN.

15. Certaines propositions concrètes peuvent contribuer à promouvoir la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et l'érosion des sols: reconnaissance du fait que la couche superficielle du sol est un bien collectif mondial, création d'un groupe international d'experts de la désertification, mécanisme d'examen collégial au titre de la Convention, publication de rapports périodiques de «comptabilité écologique» par les gouvernements, organisation de sommets de la jeunesse, attribution d'un prix de la protection des sols et transformation des parlements et des parlementaires en véritables acteurs du développement humain durable et de la lutte contre la désertification.

16. Vu que la lutte contre la dégradation des terres et la désertification et l'adaptation aux changements climatiques sont complémentaires, nous engageons nos gouvernements et nos parlements à tout mettre en œuvre pour:

- a) Renforcer la politique et la législation relatives aux changements climatiques;
- b) Favoriser la coopération internationale sur la base de responsabilités communes mais différenciées;
- c) Ratifier, si cela n'est pas déjà fait, le Protocole de Kyoto en vue d'accéder au mécanisme pour un développement propre; et
- d) Associer au mieux le développement durable et l'accès à l'eau à la mise en valeur de sources d'énergie renouvelable (nous appuyons l'idée de l'Allemagne consistant à créer une agence mondiale des énergies renouvelables), à l'amélioration de l'efficacité énergétique, à l'application de mesures d'atténuation dans la promotion des biocarburants et au développement d'activités rémunératrices dans les zones rurales, créant de meilleures conditions de vie pour les populations de ces zones.

17. La Convention sur la lutte contre la désertification est le premier instrument à reconnaître les liens de causalité entre la dégradation de l'environnement, la pauvreté croissante et les migrations (à notre avis, l'occupation des terres dans certains pays est une cause supplémentaire de désertification). La mise en œuvre rapide et efficace de cet instrument de même que le renforcement de la coordination régionale sont d'une grande importance pour prévenir les conflits tant dans les pays d'origine des migrants que dans les pays de destination.

18. La désertification, l'adaptation au climat, les migrations et la prévention des conflits sont étroitement liées aux questions de gouvernance. Nous réaffirmons que les parlements peuvent contribuer de façon décisive à une bonne conduite des affaires publiques dans le cadre d'institutions démocratiques sensibilisées aux besoins de la population, aux mesures anticorruption, à l'égalité des sexes et à la nécessité d'un environnement propice à l'investissement. En mettant en œuvre la Convention suivant les principes de la participation, du partenariat et de la décentralisation, il faudrait accorder une plus grande importance à la qualité de la gouvernance.

C. Renforcer l'engagement et la volonté politique des parlements

19. Nous entendons faire tout notre possible pour renforcer la volonté politique, aux niveaux national et international, condition indispensable à une mise en œuvre efficace de la Convention.

20. Nous encourageons les Parties à la Convention qui ne l'ont pas encore fait à mettre au point des PAN en coopération avec leurs parlements et invitons tous les pays parties touchés à entreprendre des efforts pour intégrer pleinement leurs PAN dans toutes les stratégies nationales de développement.

21. Nous mettons l'accent sur le rôle crucial joué par les institutions et les collectivités locales, le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes dans les efforts nationaux de développement ainsi que dans la promotion du partenariat mondial dans le cadre du processus de mise en œuvre de la Convention.

22. Nous invitons nos parlements et leurs membres et nous engageons nous-mêmes à:

a) Renforcer la législation nationale, l'harmoniser avec les dispositions de la Convention et intégrer les questions liées à la dégradation des terres et à la désertification dans les PAN, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les programmes de pays bénéficiant d'un appui de la communauté des donateurs;

b) Œuvrer à l'application de politiques cohérentes et mieux coordonnées en matière de lutte contre la pauvreté et de stratégies de développement humain durable, notamment la lutte contre la désertification, le renforcement des synergies entre les conventions de Rio et l'établissement d'une coordination systématique entre les PAN et les autres priorités du développement national;

c) Contrôler l'action de l'exécutif et veiller à ce que les questions liées à la désertification figurent parmi les préoccupations globales des gouvernements;

d) Prévoir des rubriques budgétaires expressément consacrées à la lutte contre la dégradation des terres et suivre des stratégies budgétaires cohérentes intégrant à bon escient l'aide extérieure dans les plans nationaux de développement;

e) Mobiliser l'opinion publique et améliorer la sensibilisation aux questions relatives au développement humain durable, à la dégradation des terres et à la désertification par des campagnes, des manifestations annuelles (telles que la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, le 17 juin), des débats parlementaires spéciaux, l'éducation à l'environnement, la participation d'écoles, d'universitaires et d'artistes et l'émission de timbres commémoratifs;

f) Établir des partenariats entre les responsables de l'action gouvernementale, les milieux universitaires, le secteur des entreprises et les organisations non gouvernementales et communautaires;

g) Œuvrer au renforcement de la coopération régionale et continentale dans le domaine de la lutte contre la désertification et promouvoir des formes de coopération internationale,

régionale et sous-régionale propres à améliorer les relations entre les organisations et acteurs intergouvernementaux et non gouvernementaux, y compris des activités diplomatiques à l'échelon parlementaire s'il y a lieu;

h) Créer des mécanismes de contrôle parlementaire (vis-à-vis du Fonds pour l'environnement mondial et des banques régionales de développement).

23. Les parlements des pays industrialisés doivent s'employer autant que faire se peut à accroître l'aide publique au développement, notamment dans le cas des pays qui n'ont pas encore atteint l'objectif de 0,7 %, lequel devrait être réalisé d'ici à 2015.

24. Il faudrait que le Réseau parlementaire pour la Convention, qui nécessite lui-même un financement régulier, soit plus efficacement mis à profit et que son bureau restreint s'attache à fournir des contributions plus utiles et à suivre les travaux des parlementaires concernant la Convention.

25. L'UIP devrait accorder au Forum des parlementaires sur la Convention un appui plus structuré.

Enfin, en tant que parlementaires, nous demandons au secrétariat de la Convention, agissant avec le concours de l'UIP:

26. De faciliter l'organisation de la huitième Table ronde des parlementaires à l'occasion de la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention;

27. De prendre les mesures voulues pour donner suite aux résultats de la présente table ronde et d'apporter son concours à l'élaboration de stratégies en vue de faire universellement connaître les déclarations et les rapports d'activité des tables rondes des parlementaires sur la mise en œuvre de la Convention;

28. De renforcer la coopération et les synergies entre les trois conventions de Rio, à savoir la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique.

Annexe V

DÉCLARATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

participant à la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

1. Les organisations non gouvernementales (ONG) réunies à Madrid à la faveur de la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification tiennent à remercier les autorités espagnoles chargées de la coordination de cette conférence, le secrétariat de la Convention et, en particulier, les ONG espagnoles Asamblea de Cooperación por la Paz, Ecologistas en Acción, Fundación IPADE et WWF/Adena de leurs efforts et de leur soutien, ainsi que les autres organisations qui ont permis la tenue de la Conférence.
2. Les ONG participantes réaffirment la nécessité de respecter tous les engagements souscrits à ce jour et de donner une impulsion décisive et judicieuse à la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir le développement durable dans les régions qui sont touchées par la désertification ou risquent de l'être.
3. Elles demandent instamment l'adoption immédiate de mesures car la passivité et l'inaction, qui l'ont emporté jusqu'à présent ont suscité la désillusion et l'amertume de tous ceux qui, en leur sein, luttent chaque jour pour améliorer les conditions de vie et le développement environnemental, social et économiquement viable des groupes de populations touchés par la désertification.
4. La tendance actuelle à la dégradation des sols nuit à la sécurité alimentaire, accentue la pauvreté, déclenche des migrations internationales et des conflits intrarégionaux de grande ampleur, exacerbe l'instabilité sociale et l'inégalité des sexes et met en danger la santé et le bien-être de 1,2 milliard de personnes dans plus de 100 pays.
5. Toutes ces questions sont au centre des activités de la société civile, qui reste perplexe face à l'inaction et à l'indifférence des gouvernements s'agissant de combattre la pauvreté et voit s'éloigner de plus en plus la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le développement. Les ONG rappellent aux gouvernements qu'ils ne peuvent pas choisir leurs sociétés mais que celles-ci peuvent choisir leurs gouvernants.
6. Tout au long de la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les représentants de la société civile ont soulevé des questions qui revêtent une importance générale pour la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable, et souligné des éléments essentiels dont il faut tenir compte dans la mise en œuvre de la Convention, comme la participation de la société civile, l'égalité des sexes et l'adaptation aux changements climatiques.
7. Ils ont débattu des limites, des potentialités et de l'efficacité de la participation ainsi que de la nécessité de tenir compte de ces éléments dans les décisions concrètes adoptées par la Conférence à sa huitième session.

8. Des mécanismes efficaces doivent être mis en place pour encourager et garantir la participation des jeunes à l'action menée pour combattre la désertification et atténuer la sécheresse.
9. Pour promouvoir la participation de la société civile, les ONG ont présenté pendant la séance de dialogue ouvert un projet de décision concernant la création d'un groupe de travail intersessions chargé d'examiner les meilleurs moyens d'assurer la participation de la société civile à la mise en œuvre de la Convention, proposition qui a été accueillie favorablement par la Ministre de l'environnement de l'Espagne, Présidente de la Conférence à sa huitième session, et que les ONG espèrent voir approuvée par la Conférence. S'il n'est pas tenu compte de cette proposition, tout ce que les gouvernements ont dit à propos de la participation ne serait que vœux pieux dénués de tout engagement véritable.
10. Nous, ONG, nous sommes concentrées sur le caractère vital de l'égalité des sexes et son importance dans la lutte contre la désertification dans le monde entier, en particulier en Afrique. Cette question appelle des investissements accrus sur les plans financier, institutionnel et professionnel, étant donné que les gouvernements doivent garantir des possibilités égales aux hommes et aux femmes et reconnaître que les femmes jouent un rôle clef dans la gestion des ressources naturelles, et notamment dans la gestion durable des terres.
11. Il faut aussi reconnaître les droits des populations transhumantes et promouvoir le développement de systèmes adaptatifs de gestion des pâturages qui optimisent la productivité durable et minimisent les risques.
12. Nous avons en outre débattu des difficultés qui découlent des changements climatiques et du réchauffement mondial, en particulier pour les collectivités touchées.
13. L'un des aspects les plus pressants de la question tient au peu de temps dont nous disposons pour nous adapter à la désertification et aux changements climatiques – tragédies annoncées depuis des décennies, catastrophes qui intéressent fort peu les gouvernements puisqu'ils n'ont pas encore pris de mesures concrètes pour faire face à la situation, bien que la communauté scientifique internationale et les organisations de la société civile sonnent l'alarme depuis longtemps.
14. Pour cette raison, nous appelons les gouvernements à coopérer avec la société tout entière dans une perspective à long terme. Les gouvernements doivent prendre conscience qu'il n'est pas juste d'imposer aux populations des décisions dictées par des intérêts politiques ou économiques à court terme. Nous avons besoin d'engagements fermes, durables et efficaces, et nous les exigeons.
15. Nous espérons que cette conférence fera date dans l'histoire de la Convention et que l'adoption du plan-cadre stratégique décennal marquera le début d'une nouvelle phase de la mise en œuvre de cet instrument. L'heure n'est plus aux excuses, et les États parties doivent s'acquitter des engagements qu'ils ont eux-mêmes pris et faire le nécessaire pour inverser le processus de dégradation des terres arides et, partant, le processus d'appauvrissement des collectivités touchées.

16. Nous, ONG, ne voulons pas être les complices de cette indifférence face à la désertification de notre planète; nous sommes prêtes à coopérer à des efforts réels mais nous refusons de continuer d'être associées à des conventions et à des accords qui ne sont que du papier, coûtent très cher et ne donnent aucun résultat.

Annexe VI

**RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS
PRÉSENTÉ PAR SON PRÉSIDENT**

1. Au début de la séance, le secrétariat a présenté les deux points de l'ordre du jour renvoyés au Groupe spécial d'experts pour examen:
 - a) Procédures et mécanismes institutionnels pour résoudre les questions concernant la mise en œuvre de la Convention;
 - b) Annexes définissant les procédures d'arbitrage et de conciliation.
2. Les documents ICCD/COP(8)/7 et ICCD/COP(8)/8 qui concernent ces deux questions ont été distribués au Groupe spécial d'experts qui les a examinés.
3. Le secrétariat a précisé que ces deux questions étaient inscrites à l'ordre du jour de la Conférence des Parties depuis sa deuxième session.
4. Les délégations n'étaient pas prêtes à discuter en profondeur des questions liées à la mise en œuvre et au respect de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification car elles estimaient plus approprié d'examiner ces deux points juridiques lorsque la Conférence des Parties se serait prononcée sur la stratégie décennale et l'avenir du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention en tant qu'organe subsidiaire. Il serait donc judicieux de renvoyer l'examen de ces points à la Conférence des Parties à sa neuvième session. En outre, chaque question devrait faire l'objet d'une décision séparée.
5. Le secrétariat a proposé des moyens d'encourager les Parties à s'exprimer sur ces deux questions juridiques, par exemple en envoyant deux ou trois notes verbales (au lieu d'une seule) aux autres Parties et aux institutions compétentes.
6. Le Groupe spécial d'experts a décidé de renvoyer à la Conférence des Parties à sa neuvième session l'examen des deux points de l'ordre du jour en question et des recommandations contenues dans les documents ICCD/COP(8)/7 et ICCD/COP(8)/8.
7. Le Groupe a donc décidé de soumettre à la Conférence pour adoption deux projets de décision qui arrêtent ce processus pour la période actuelle ainsi que le processus de convocation du Groupe à la neuvième session de la Conférence des Parties. Il a exprimé l'espoir que les Parties seraient satisfaites de ces propositions et disposées à agir en conséquence.

Annexe VII

**DOCUMENTS DONT LA CONFÉRENCE DES PARTIES ÉTAIT SAISIE
À SA HUITIÈME SESSION**

<u>Cote du document</u>	<u>Titre</u>
ICCD/COP(8)/1	Ordre du jour provisoire et annotations. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/1/Corr.1	Ordre du jour provisoire et annotations. Note du secrétariat. Rectificatif
ICCD/COP(8)/2	Programme et budget du secrétariat de la Convention. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/2/Add.1	Programme et budget du secrétariat de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009
ICCD/COP(8)/2/Add.2	Programme et budget du secrétariat de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (Mécanisme mondial)
ICCD/COP(8)/2/Add.2/Corr.1	Programme et budget du secrétariat de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (Mécanisme mondial). Rectificatif
ICCD/COP(8)/2/Add.2/Corr.2	Programme et budget du secrétariat de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (Mécanisme mondial). Rectificatif
ICCD/COP(8)/2/Add.3	Programme et budget. Note du secrétariat. Additif. Budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (Fonds supplémentaire)
ICCD/COP(8)/2/Add.3/Corr.1	Programme et budget. Note du secrétariat. Additif. Budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (Fonds supplémentaire). Rectificatif
ICCD/COP(8)/2/Add.4	Programme et budget. Note du secrétariat. Additif. Rapport sur l'état des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2006-2007
ICCD/COP(8)/2/Add.5	Programme et budget. Note du secrétariat. Additif. États financiers non vérifiés des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2006-2007 clos le 31 décembre 2006

<u>Cote du document</u>	<u>Titre</u>
ICCD/COP(8)/2/Add.6	Programme et budget. Note du secrétariat. Additif. États financiers vérifiés des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2006-2007 clos le 31 décembre 2006 et 2005 (Mécanisme mondial)
ICCD/COP(8)/2/Add.7	Programme et budget. Note du secrétariat. Additif. Rapport sur l'état du Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires pour l'exercice biennal 2006-2007
ICCD/COP(8)/2/Add.8	Programme et budget. Note du secrétariat. Additif. États financiers vérifiés des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2004-2005 clos le 31 décembre 2005, y compris le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU
ICCD/COP(8)/2/Add.9	Programme et budget. Note du secrétariat. Additif. États financiers vérifiés des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2004-2005 clos le 31 décembre 2005 et 2004 (Mécanisme mondial)
ICCD/COP(8)/2/Add.10	Programme et budget. Note du secrétariat. Additif. Rapport sur l'état des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2006-2007
ICCD/COP(8)/2/Add.10/Corr.1	Programme et budget. Note du secrétariat. Additif. Rapport sur l'état des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2006-2007. Rectificatif
ICCD/COP(8)/2/Add.11	Programme et budget. Note du secrétariat. Additif. Rapport sur les incidences de la méthode de planification, de programmation et de budgétisation axée sur les résultats
ICCD/COP(8)/3	Procédures ou mécanismes institutionnels additionnels de nature à aider la Conférence des Parties à examiner régulièrement la mise en œuvre de la Convention. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/4	Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes, ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/5	Suivi des résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui intéressent la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et préparatifs des seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable. Note du secrétariat

<u>Cote du document</u>	<u>Titre</u>
ICCD/COP(8)/5/Add.1	Suivi des résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui intéressent la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et préparatifs des seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable. Note du secrétariat. Additif
ICCD/COP(8)/6	Article 47 du règlement intérieur. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/7	Procédures et mécanismes institutionnels pour résoudre les questions concernant la mise en œuvre de la Convention. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/8	Annexes définissant les procédures d'arbitrage et de conciliation. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/9	Tenue à jour du fichier d'experts indépendants et création, le cas échéant, de groupes d'experts spéciaux. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/10	Suite à donner au rapport du Corps commun d'inspection et élaboration d'une stratégie visant à encourager la mise en œuvre de la Convention. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/10/Add.1	Suite à donner au rapport du Corps commun d'inspection et élaboration d'une stratégie visant à encourager la mise en œuvre de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Rapport, établi à partir de l'examen du rapport du CCI par le Groupe de travail intersessions intergouvernemental, indiquant comment tenir compte au mieux des recommandations formulées par le CCI
ICCD/COP(8)/10/Add.1/Corr.1	Suite à donner au rapport du Corps commun d'inspection et élaboration d'une stratégie visant à encourager la mise en œuvre de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Rapport, établi à partir de l'examen du rapport du CCI par le Groupe de travail intersessions intergouvernemental, indiquant comment tenir compte au mieux des recommandations formulées par le CCI. Rectificatif
ICCD/COP(8)/10/Add.2	Suite à donner au rapport du Corps commun d'inspection et élaboration d'une stratégie visant à encourager la mise en œuvre de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Projet de plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/11	Résultats de l'Année internationale des déserts et de la

<u>Cote du document</u>	<u>Titre</u>
	désertification. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/12	Relations entre le secrétariat et le pays hôte. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/13	Arrangements concernant les unités de coordination régionale. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/14	Accréditation des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, admission d'observateurs. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/14/Add.1	Accréditation des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, admission d'observateurs. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/15	Pouvoirs des délégations. Rapport du Bureau de la Conférence des Parties
ICCD/COP(8)/INF.1	Renseignements préliminaires à l'intention des participants
ICCD/COP(8)/INF.2	Status of ratification of the UNCCD. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/INF.3	Directory of focal points for the UNCCD. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/INF.4	Liste des participants
ICCD/COP(8)/INF.5	Suite à donner au rapport du Corps commun d'inspection et élaboration d'une stratégie visant à encourager la mise en œuvre de la Convention. Analyse de la situation. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/INF.6	High-level round table discussion on desertification and adaptation to climate change. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/Misc.1	Options for enhanced cooperation among the Rio Conventions, and success stories of field activities on synergies
ICCD/COP(8)/Misc.2	List of pre-registered participants
ICCD/COP(8)/Misc.3	Report of the United Nations Environment Programme to the Conference of the Parties to the United Nations Convention to Combat Desertification at its eighth session
Documents dont le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a été saisi à sa sixième session	
ICCD/CRIC(5)/11	Rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention sur sa cinquième session, tenue à Buenos Aires

<u>Cote du document</u>	<u>Titre</u>
	du 12 au 21 mars 2007
ICCD/CRIC(6)/1	Ordre du jour provisoire et annotations. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(6)/2	Examen global des activités du secrétariat. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(6)/3	Rapport sur la mise en œuvre renforcée des obligations contractées au titre de la Convention. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(6)/3/Add.1	Rapport sur l'intensification du respect des obligations énoncées dans la Convention. Note du secrétariat. Additif. Options pour le financement des activités en vue de la réalisation des objectifs de la lutte contre la dégradation des terres et la désertification
ICCD/CRIC(6)/4	Rapport sur les activités du Mécanisme mondial et formulation de directives à son intention, et examen des politiques, des modalités opérationnelles et des activités du Mécanisme mondial. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(6)/5	Examen des informations disponibles sur le financement de la mise en œuvre de la Convention par les organisations et institutions multilatérales, y compris sur les activités du Fonds pour l'environnement mondial. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(6)/5/Add.1	Examen des informations disponibles sur le financement de la mise en œuvre de la Convention par les organisations et institutions multilatérales, y compris sur les activités du Fonds pour l'environnement mondial. Note du secrétariat. Additif. Stratégies, programmes et projets de financement des surcoûts convenus des activités relatives à la désertification
ICCD/CRIC(6)/6	Rapport du Groupe de travail spécial sur l'amélioration des procédures de communication d'informations. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(6)/6/Add.1	Rapport du Groupe de travail spécial sur l'amélioration des procédures de communication d'informations. Note du secrétariat. Additif. Vers l'harmonisation et la normalisation: projet de guide méthodologique visant à améliorer la communication d'informations financières au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Documents dont le Comité de la science et de la technologie a été saisi à sa huitième session

<u>Cote du document</u>	<u>Titre</u>
ICCD/COP(8)/CST/1	Ordre du jour provisoire et annotations. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/CST/2	Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/CST/2/Add.1	Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Repères et indicateurs pour la surveillance et l'évaluation de la désertification
ICCD/COP(8)/CST/2/Add.2	Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Stratégie de communication: mise au point d'un mécanisme relatif à un réseau interactif et thématique de données/métadonnées (THEMANET)
ICCD/COP(8)/CST/2/Add.3	Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Méthode d'évaluation intégrée en ce qui concerne la pauvreté et la dégradation des terres
ICCD/COP(8)/CST/2/Add.4	Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Développement de la synergie avec d'autres conventions pertinentes
ICCD/COP(8)/CST/2/Add.5	Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Études de cas sur la conservation et la remise en état, à l'intention des utilisateurs, aux fins de l'application de la Convention
ICCD/COP(8)/CST/2/Add.6	Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Méthodes pour évaluer la désertification aux niveaux mondial, régional et local
ICCD/COP(8)/CST/2/Add.7	Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Décalage entre les connaissances biophysiques, socioéconomiques et culturelles, d'une part, et les activités visant à combattre la désertification, d'autre part, les causes de ce décalage et les moyens de le supprimer

<u>Cote du document</u>	<u>Titre</u>
ICCD/COP(8)/CST/2/Add.8	Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Directives pour les systèmes d'alerte rapide
ICCD/COP(8)/CST/2/Add.9	Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Directives pour la mise à jour de l' <i>Atlas mondial de la désertification</i>
ICCD/COP(8)/CST/3	Synthèse de l'analyse, par le Groupe d'experts, des rapports soumis par les Parties au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa cinquième session. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/CST/4	Résumé des activités du Bureau dans la période d'intersession. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/CST/5	Rapport sur le programme de bourses d'étude de la Convention. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/CST/6	Examen des fonctions et des activités du Groupe d'experts et procédures à suivre pour renouveler la composition du Groupe d'experts. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/CST/7	Rapports soumis par les Parties sur l'effet des variations climatiques et des activités humaines sur la dégradation des terres: évaluation, expérience acquise sur le terrain et adoption d'une approche intégrée de l'atténuation et de l'adaptation en vue de l'amélioration des moyens de subsistance. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/CST/8	Rapport succinct de l'atelier international sur le climat et la dégradation des terres. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/CST/9	Rapport sur l'état d'avancement du projet d'évaluation de la dégradation des terres arides. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/CST/INF.1	Rapport de l'atelier international sur le climat et la dégradation des terres. Note du secrétariat
ICCD/COP(8)/CST/INF.2	Analyse, par le Groupe d'experts, des rapports soumis par les Parties au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa cinquième session
ICCD/COP(8)/CST/INF.3	Études de cas, à l'intention des utilisateurs, sur la conservation et la remise en état, aux fins de la mise en œuvre de la Convention

<u>Cote du document</u>	<u>Titre</u>
ICCD/COP(8)/CST/INF.4	Towards the establishment of an international centre on traditional knowledge in Italy
ICCD/COP(8)/CST/Misc.1	Les effets des variations climatiques et des activités humaines sur la dégradation des terres: évaluation, expérience acquise sur le terrain et adoption d'une approche intégrée de l'atténuation et de l'adaptation en vue de l'amélioration des moyens de subsistance. Informations communiquées par les Parties

Autres documents disponibles à la session

ICCD/COP(7)/16	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa septième session tenue à Nairobi du 17 au 28 octobre 2005. Première partie: délibérations
ICCD/COP(7)/16/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa septième session tenue à Nairobi du 17 au 28 octobre 2005. Additif. Deuxième partie: mesures prises
ICCD/COP(6)/11	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa sixième session tenue à La Havane du 25 août au 5 septembre 2003. Première partie: délibérations
ICCD/COP(6)/11/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa sixième session tenue à La Havane du 25 août au 5 septembre 2003. Additif. Deuxième partie: mesures prises
ICCD/COP(5)/11	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa cinquième session tenue à Genève du 1 ^{er} au 12 octobre 2001. Première partie: délibérations
ICCD/COP(5)/11/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa cinquième session tenue à Genève du 1 ^{er} au 12 octobre 2001. Additif. Deuxième partie: mesures prises
